

L'Union des Cantons de l'Est

Le Naturaliste Canadien
Université Laval, Québec

LIBERTÉ SOUS L'EGIDE DES LOIS

"REDIGÉ EN COLLABORATION"

72ème ANNEE

ZEPH. NAULT, imprimeur

ARTHABASKA, JEUDI, 10 MARS 1938

No. 13

L'Union des Cantons de l'Est

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Publié et imprimé le jeudi

L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc.
Propriétaire
Arthabaska, P. Q.

ABONNEMENT
\$1.00 par an—50c. par semestre
nécessairement d'avance

Insertions, la ligne 30 centins
Insertions subséquentes 20
Nécrologes, Mariages, Sépultures 25
Gratuits pour les abonnés

Toute publication, personnelle ou intéressée, rapports d'institutions financières ou autres seront insérées comme annonce à 2 centins la ligne.

M. B. Fisher présente le Budget provincial

L'hon. Martin-B. Fisher, trésorier de la province, a présenté la semaine dernière le premier budget équilibré du gouvernement de l'Union Nationale, en prévoyant un surplus de \$52,191 des revenus ordinaires sur les dépenses ordinaires et extraordinaires durant l'année fiscale qui commence le 1er juillet 1938 pour se terminer le 30 juin 1939.

Le total des revenus probables pour le prochain exercice se chiffre à \$57,034,433, soit une augmentation de \$10,205,380 sur les prévisions de 1937-38. L'estimé des dépenses ordinaires s'élève à \$49,551,351; ce qui aurait permis à M. Fisher de déclarer un surplus de \$7,480,078, s'il n'avait pas considéré les dépenses extraordinaires. Ces dépenses extraordinaires sont évaluées à \$7,427,887, ce qui donne un excédent de \$52,191 du revenu ordinaire sur les dépenses ordinaires et extraordinaires.

Cependant, il est à remarquer que les dépenses de capital prévues ont considérablement augmenté, comparativement au budget précédent, tandis que les dépenses ordinaires et extraordinaires ont été réduites. Or, les dépenses de capital n'affectent point l'exposé comparatif des revenus et des dépenses qui a permis au trésorier de boucler son budget avec un surplus. Ce sera vraisemblablement sur ce point que porteront les attaques des libéraux, car les dépenses de capital portent le total des dépenses prévues à \$80,089,741.66.

Cependant, la lutte ne s'est pas engagée et le débat sur le budget a été ajourné à la demande de M. Peter Bercovitch, député libéral de St-Louis-Montréal. Comme M. Duplessis s'étouffait que l'adversaire doive prendre l'antenne pour se préparer à critiquer le budget, M. Bercovitch lui répondit: "Il faut prendre le temps nécessaire pour réperer la vérité dans la série de chiffres qu'a présentée le trésorier!"

M. FISHER

M. Fisher rappelle que le gouvernement remplit une promesse en présentant un budget équilibré. Il n'avait pu le faire pour l'année fiscale se terminant en juin 1937, parce que l'Union Nationale n'avait pas dirigé pour cette année-là les opérations financières, ayant présenté le budget préparé par l'ancienne administration. Pour l'exercice suivant, le budget n'était pas non plus équilibré, si l'on faisait entrer en ligne de compte et les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires.

Cette année, dit-il, le budget est équilibré, et cela aura pour effet d'affermir le crédit de la province en indiquant que le gouvernement entend administrer selon ses moyens.

Le trésorier se résume en disant que le budget qu'il présente offre une amélioration d'environ \$15,000,000 dans les finances de notre province, si on le compare au budget présenté le 6 avril 1937.

L'état de compte indique pour l'année terminée au 30 juin 1937 un excédent de \$3,968,565.33 des revenus ordinaires sur les dépenses ordinaires, alors que les pré-

visions budgétaires de ce budget n'anticipaient qu'un surplus de \$38,010.40.

Cela a permis au gouvernement pendant la même année, de payer à même les revenus ordinaires au montant de \$3,018,535.74. "N'edt été ces dépenses inévitables, le surplus aurait atteint plus de \$7,000,000, dit le trésorier."

Comparaisons

Il est intéressant de comparer les montants des dépenses prévues dans le budget 1937-38 et ceux des dépenses prévues pour l'année fiscale suivante. Voici le tableau qui indique, comme nous le disons plus haut, l'augmentation des dépenses de capital et la diminution des dépenses ordinaires et extraordinaires.

	1938-39	1937-38
Ordinaires	\$49,555,354.61	\$46,791,012.86
Extraordinaires	7,427,887.00	14,978,000.00
De capital	23,117,500.00	16,425,895.00
Total	\$80,099,741.61	\$78,194,907.86

Les budgets de dépenses ordinaires qui sont attribués à chacun des départements de l'administration pour l'année financière qui se terminera au 30 juin 1939, et qui se chiffre à \$49,554,354.61 dépasse donc de \$2,763,341.75 les budgets attribués pour l'année fiscale non encore écoulée.

L'on entre sous la rubrique des dépenses de capital les dépenses faites par le gouvernement et qui demeurent pour lui un actif comme, par exemple, la construction d'un édifice parlementaire. Dans le présent budget, les dépenses de capital les plus considérables sont affectées à la Voirie (\$12,500,000) et au département des Travaux publics. (\$5,000,000) Ce qui indique que le gouvernement a l'intention de faire de grands travaux relevant de ces deux ministères.

Les crédits

La plupart des ministères verront augmenter leur budget cette année, avons-nous déjà annoncé. Voici la liste des ministères dont les crédits sont augmentés et le montant de cette augmentation: (comparée toujours à la période 1937-38).

Trésor: \$660,903.86 — Législation: \$25,499 — Service civil: \$158,523.99 — Procureur général: \$2,139,375 — Instruction Publique: \$137,800 — Travaux publics: \$111,142 — Secrétaire de la Province: \$118,355 — Mines et Pêches: \$655,000 — Voirie \$3,117,000.

Voici par contre les diminutions: Santé: \$553,735 — Affaires municipales, Commerce et Industrie: \$156,492.40 — Travail: \$255,905 — Agriculture: \$100,000 — Colonisation: \$1,524,408 — Service divers: \$1,000.

La charge sur le revenu n'est pas indiquée cette année sous un item spécial du budget.

Il est évident que ces chiffres peuvent être modifiés, par le budget supplémentaire.

Pas d'autres taxes

Ce qui intéressera tous les contribuables, c'est que M. Fisher déclare pouvoir équilibrer son budget sans imposer de nouvelles taxes. Il se montre particulièrement optimiste sur la situation financière de la province, lorsqu'il considère l'augmentation appréciable du revenu sans que d'autres taxes aient été nécessaires. Deux causes expliquent cette augmentation: la reprise générale des affaires et une perception plus rigoureuse des taxes existantes, par exemple, dans la perception de la taxe sur les corporations.

Au sujet des taxes il a défini le but de la Commission de révision du système fiscal de la province qui travaille actuellement sous la présidence de M. Montpetit: "Comme les revenus proviennent des taxes, dit-il, le public est vitale-ment intéressé au travail de cette commission. Le but de l'enquête n'est pas de découvrir de nouvelles sources de revenus, mais de distribuer les taxes de façon plus équitable afin que le fardeau soit réparti sur une base de justice et allégé si possible. Le gouverne-

ment n'a pas l'intention de modifier le système actuel de taxation avant que la commission n'ait fait son rapport."

HORAIRE DU CONGRES NATIONAL DE QUEBEC

Grandes lignes du programme du congrès eucharistique national de Québec.—Modifications au premier programme.—S. E. Mgr Servule Desranleau, de Sherbrooke, parmi les orateurs.—Sur les plaines

Les organisateurs du congrès eucharistique ont apporté quelques modifications au programme déjà publié.

Voici le programme:

Mercredi, 22 juin

8.00 p.m.—Veille de l'ouverture du Congrès. Au Colisée, réception civique avec concert.

Jeudi, 23 juin

7.30 a.m.—Messe de communion générale dans toutes les églises, célébrée par un évêque. Allocution par l'évêque ou un prédicateur de renom.

10.00 a. m.—Au Parc des Champs de Bataille, ouverture officielle du Congrès. Messe pontificale en plein air. Sermons en français et en anglais.

Célébrant: Son Eminence le cardinal Archevêque de Québec. Orateurs: S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal et S. Exc. Mgr James McGuigan, archevêque de Toronto. Sujet: Le règne eucharistique du Christ-Roi.

3.00 p.m.—Séance d'étude pour sections française et anglaise. Ces séances auront lieu à la salle des Promotions de l'Université Laval, à l'Auditorium de l'Académie Commerciale, à la salle du Patronage et à St-Patrick's Parish Hall.

3.00 p.m.—1) Cérémonie spéciale pour les religieux de langue française à l'église St-Jean-Baptiste. Orateur: S. Exc. Mgr Anastase Forget, évêque de St-Jean d'Iberville.

2) Cérémonie spéciale pour les religieux de langue française à l'église St-Roch. Orateur: S. Exc. Mgr J.-G.-L. Forbes, Archevêque d'Ottawa.

3) Cérémonie spéciale pour les religieux et religieuses de langue anglaise à l'église St-Patrice.

6.30 p.m.—Causerie à Radio-Canada pour les malades et les vieillards, en français et en anglais. Orateur pour la partie anglaise: Mgr J.-F. Ryan, archevêque d'Hamilton.

8.00 p.m.—1) Heure sainte pour les prêtres de langue française du T. S. Sacrement. Prédicateur: S. Exc. Mgr Emile Yelle, archevêque coadjuteur de St-Boniface.

2) Heure sainte pour les prêtres de langue anglaise à l'église St-Patrice, Grande-Allée. Prédicateur: S. Exc. Mgr Félix Couturier, évêque d'Alexandria.

11.00 p.m.—Grande démonstration au parc des Champs de Bataille, consistant en une heure solennelle d'adoration, messe à minuit et communion générale.

Sujet: l'Eucharistie et l'Action catholique. Prédicateurs: S. Exc. Mgr Philippe Desranleau, évêque auxiliaire de Sherbrooke et S. Exc. Mgr John Thomas McNally, archevêque d'Halifax.

Vendredi, 24 juin

7.30 a.m.—Messe célébrée par un évêque et allocution. Communion générale pour les enfants.

10.00 a.m.—Conférences pour les dames et les demoiselles aux salles St-Charles de Limoilou, St-Roch, St-Pierre, St-Patrice et au Palais Montcalm.

Sujet: l'Eucharistie et l'Action catholique. Orateurs: S. Exc. Mgr Arthur Melançon, archevêque de Moncton, S. Exc. Mgr Joseph Guy,

évêque de Gravelbourg, S. Exc. Mgr Martin Lajeunesse, vicaire apostolique du Keewatin.

10.00 a.m. Séances d'études pour sections française et anglaise. Ces séances auront lieu à la salle des Promoteurs de l'Université Laval, à l'Auditorium de l'Académie Commerciale, à la salle du Patronage et à St-Patrick's Parish Hall.

2.00 p.m.—Grande démonstration pour les sections sur le Parc des Champs de Bataille.

8.00—Heure d'adoration pour tous les fidèles dans toutes les églises de la ville.

Samedi, 25 juin

7.30 a.m.—Messe et communion générale pour les dames et les demoiselles. Evêque célébrant et allocution dans toutes les églises.

9.00 a.m.—Messe dialoguée au Parc des Champs de Bataille, spécialement pour la jeunesse.

10.00 a.m.—Séance sacerdotale au Palais Montcalm pour les prêtres de langue française.

Sujet (1er travail) La prédication de la messe; Orateur: Le T. R. Père Lévesque, Provincial des Rédemptoristes;

Sujet (2e travail): Comment faire aimer la messe; Orateur: Le T. R. Père Gaudiose Labrecque, provincial des Pères du T. S. Sacrement.

10.00 a.m.—Séance d'étude pour section anglaise à St-Patrick's Parish Hall.

3.00 p.m.—Démonstration pour les dames et les demoiselles au Parc des Champs de Bataille.

Sujet: Marie, modèle de vie eucharistique. Orateur: S. Exc. Mgr Jos. Art. Papineau, Evêque de Joliette.

3.00 p.m.—Séances d'études pour section française. Ces séances auront lieu à la salle des Promotions de l'Université Laval, à l'Auditorium de l'Académie Commerciale et à la salle du Patronage.

9.00 a.m.—Grande démonstration de la Jeunesse au Parc des Champs de Bataille. Représentation du "Mystère de la Messe" de Ghéon.

Dimanche, 26 juin

A toutes les messes communion générale dans toutes les églises.

10.00 a. m.—Au Parc des Champs de Bataille, messe pontificale en plein air, allocution française et anglaise.

Sujet: l'Eucharistie, sacrement d'unité. Prédicateur: Son Eminence le Cardinal Villeneuve.

3.00 p.m.—Grande procession, allocution au reposoir, consécration, acclamations, bénédiction du T. S. Sacrement et Te Deum.

Augmentation effarante de la dette de la province

M. Peter Bercovitch, en répondant au discours du budget que prononçait la semaine dernière, l'hon. M. Fisher, Trésorier de la province, a donné, mardi, à l'Assemblée législative, un climat particulier dont elle est restée imprégnée pendant toute la séance. Trois orateurs ont parlé à la suite du député libéral de St-Louis. l'hon. Onésime Gagnon, ministre des Pêcheries, qui lui a donné la réplique; M. T.-D. Bouchard, chef parlementaire de l'Opposition, qui a répondu à M. Gagnon, et M. F.-L. Pouliot (U. N., Missisquoi).

M. PETER BERCOVITCH

Je m'empresse, en commençant, de joindre à celles que l'hon. Trésorier de la province vous a faites, mes félicitations, à vous M. le président, et au proposeur et second de l'adresse en réponse au discours du Trône.

A mesure que les années passent il me semble que l'hon. Trésorier a tendance à devenir un peintre qui serait passionné des couleurs éclatantes. Son discours indique également qu'il a appris à jongler avec

les mots et qu'il imagine volontiers qu'une chose est arrivée parce qu'il la désire. Malheureusement, ses propres conclusions contredisent les faits qu'il avance. Et plus il s'éloigne des faits, plus il se croit près de la vérité. Son discours sur le budget, cette année, est très particulier, à ce égard. Au lieu de présenter un état clair et net des finances de la Province, il nous offre au contraire un véritable manifeste électoral et ce que je pourrais appeler un joli tour de force en verbiage. Lorsqu'il a préparé son discours sur le budget, l'hon. Trésorier a évidemment agi comme "un perroquet blasé, tournant la tête d'un côté et de l'autre, comme si l'un de ses yeux avait vu ce que l'autre avait raison de douter de ce qu'il voyait"... Le discours de l'hon. Trésorier est un bel exemple de tromperie par restriction mentale. Toutes les améliorations économiques réalisées au cours de l'année dernière dans la province, il les attribue au gouvernement au pouvoir. Je m'empresse de mettre les choses au point et de dire que la prospérité relative dont nous avons pu jouir en 1937, nous ne la devons pas toute au gouvernement au pouvoir. Tout le monde sait que la situation financière était meilleure en 1937 et il suffit de regarder l'augmentation des revenus provenant des taxes dans tout le pays et le surplus de presque toutes les provinces, pour se rendre compte que la situation économique en général était meilleure dans tout le pays. Arrêtons-nous un instant et voyons ce qui s'est passé dans quelques-unes des autres provinces du Canada. L'Ontario, la Nlle-Ecosse, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Manitoba, après déduction des dépenses de secours (que nous capitalisons ici), avaient toutes des surplus. L'Ontario a eu un surplus de plus de \$9,313,000 et, de plus, il a réduit sa dette de plus de \$38,139,000. Comparons un instant la plus grande ville de l'Ontario avec la plus grande ville de Québec. Montréal, il n'y a pas de doute, est une des plus belles villes. C'est la métropole du Canada. A la tête de la navigation océanique, c'est un des plus beaux ports de mer du monde, et, sans aucun doute, géographiquement, et au point de vue d'affaires, elle est bien mieux située que Toronto.

Pourtant, Toronto a quatre ou cinq fois plus de congrès que Montréal. Deux millions de touristes visitent le Canada en auto chaque année. Moins de 8 p. c. d'entre eux passent par notre province. L'Ontario accapare 70 p. c. de visiteurs. Montréal en reçoit 5 p. c. et Toronto, environ 50 p. c.

Toronto a les trois quarts de la population de Montréal et pourtant, 20 p. c. de plus en compensations bancaires; 10 p. c. de plus de téléphones; trois fois plus d'automobiles, 50 p. c. de plus de matières postales, et ses permis de construction excèdent les nôtres de 20 p. c. Dans ces conditions, il est facile de conclure que, quels que soient les bienfaits de l'administration du gouvernement d'U. N. pour notre province, le gouvernement libéral de l'Ontario a accompli bien plus pour Toronto que notre gouvernement n'a accompli pour notre métropole du Canada.

L'hon. trésorier, dans son discours, prétend avoir équilibré le budget. Quelle hérésie économique!

Comment l'hon. trésorier peut-il prétendre avoir obtenu un budget équilibré, lorsque les dépenses excèdent les revenus, c'est plus que je ne puis comprendre!

Le seul moyen par lequel le Trésorier put établir son supposé budget équilibré, ce fut en augmentant la dette de la province. Ce qui n'est pas équilibrer le budget du tout. On ne fait que changer de créanciers; le crédit de la province n'en est pas renforcé, mais, au contraire, diminué, puisque nous ne pouvons pas payer

CULTIVATEURS

Il est temps de placer vos commandes d'Engrais Chimiques pour le printemps.

La COOPÉRATIVE FÉDEREE est en mesure de vous fournir des Engrais reconnus comme étant les meilleurs sur le marché: secs, fluides, dans un bon paquetage, et avec des prix pouvant défier toute compétition.

Nous vendons par quantité de chars et au détail.

DEMANDEZ NOS PRIX

Coopérative Fédérée de Québec
Succursale de Princeville, P. Q.

Cartes Professionnelles

AVOCATS
Perrault & Girouard
AVOCATS
ARTHABASKA, P. Q.
Bureau de Perrault & Girouard,
Rue de l'Eglise
L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, C. R.,
WILFRID GIROUARD, B.A., B.C.L., M.P.
Tél. Bell et Local

Chateauguay Perrault

Docteur en droit
AVOCAT
Edifice Transportation
132 St-Jacques Ouest
Chambre 420 - - - MONTREAL
Tél.: PL 8601 - - - Rés.: AT 7474
De l'étude légale
Bissonnette, Pinard & Perrault

Philippe Marchand, C.R.

AVOCAT
VICTORIAVILLE, P. Q.
Bureau: Hôtel-de-Ville

NOTAIRES

C. R. GARNEAU
B. A., L. L. L.
NOTAIRE
ARTHABASKA, P. Q.

B. FEENEY, B.A., LL.B.

NOTAIRE
Syndic dans les affaires
de faillite
PRINCEVILLE, P. Q.

GAETAN TROTTIER

NOTAIRE
Edifice Banque Provinciale
VICTORIAVILLE, P. Q.
30 déc. 6 m.

DR C. A. GILBERT

Ex-assistant des Hôpitaux de Paris
SPECIALITE:
YEUX—OREILLES—NEZ—GORGE
Examen de la vue avec précision
Ajustement de verres et montures
195 rue Notre-Dame,
VICTORIAVILLE, Qué.
En haut de la Banque Canadienne
Nationale

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARGENT ?

De \$500.00 à \$10,000.00 à placer sur des maisons ou sur des terres n'importe où dans la Province. Première Hypothèque.
ROBERT PINARD, In Trust,
10 Du Couvent, — Tel. 2220
Drummondville, P. Q.
3 fév. 1 an

PRUDENTIAL

ASSURANCE COMPANY LIMITED OF
LONDON, ENGLAND
La plus grande institution d'Assurance de l'Empire Britannique
Fondée en 1848

Gérant des Cantons de l'Est:
ANTONIN F. BELLEAU,
Arthabaska, P. Q.
Tél. 58
16 sept. 1 an

Cartes d'Affaires

J. N. MICHAUD
INDUSTRIEL
ARTHABASKA, P. Q.

Entrepreneur de construction de toutes sortes, Manufacturier de portes et châssis. Bois de construction à vendre. Tournage, découpage, bois préparé.

FORTIER FRERES

TEINTURIERS-NETTOYEURS
PRESSEURS

Pour vêtements de Dames et Messieurs
Fourrures, Garnitures de Maisons,
Etc. Etc.
Attention spéciale aux commandes
par la maille

4 St-Henri — Victoriaville
Tél. 486
21 janv. j.n.o.

A. J. LEHOUX

Manufacturier de
LETTRES METALLIQUES pour VITRINES
et CAMIONS
ENSEIGNE SUR VERRE
Aussi lettrage et gravure des
Monuments Funéraires
Agents demandés partout

Boîte 233 - PRINCEVILLE, Qué.
4 juin 1 an

RODOLPHE BEDARD

Bureau établi en 1908
EXPERT-COMPTABLE
licencié et agréé
(Chartered accountant)
Consultations pratiques en
matières Commerciales
et Financières
425, Avenue VIGER,
Montréal

1 juin 1938

A VENDRE

Une maison avantageuse et de
revenus, beau poste pour un commerce,
située dans le centre des affaires.
S'adresser à

J. R. HOULE,
261 Rue Notre-Dame,
Victoriaville, P. Q.
20 mai j.n.o.

A VENDRE

Bonne terre à vendre: 200 acres de terre
détrichée en bonne culture, machinerie de
toutes sortes, chevaux, vaches, abelliers, etc.
Bien bâtie, située dans le 10e rang d'Arthabaska.
Téléphone No. 25. Bonnes conditions.
S'adresser à
EDOUARD HOUDK,
R. R. No. 1, Arthabaska

L'ALMACH DU PEUPLE
Beauchemin 1938 est maintenant
en vente à La Librairie de
"L'Union".

Prix, 25 sous; par la poste 35
sous.

(à suivre à la 6e page)

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ARTHABASKA, JEUDI, 10 MARS 1938



L'honorable M. ALEXANDRE TASCHEREAU

ANNIVERSAIRE

Nos meilleurs vœux à l'hon. L.-A. TASCHEREAU, ancien premier ministre de la province de Québec, qui a célébré le 5 mars son 71e anniversaire de naissance, étant né le 5 mars 1867.

M. le Juge Stein

Le district d'Arthabaska, où l'hon. juge Stein a siégé si souvent, a appris avec regret la mort de ce magistrat. Ce juge, qui vient de disparaître, était estimé pour ses connaissances légales, sa scrupuleuse honnêteté et sa grande affabilité. Père d'une nombreuse et belle famille, il s'est toujours appliqué à donner aux siens l'exemple d'un chrétien convaincu et fervent, sans étroitesse d'esprit. Ceux qui l'ont connu et qui ont pénétré dans sa maison savent quel homme d'esprit et de cœur était Adolphe Stein.

Avant d'être appelé à la cour supérieure, M. Stein avait déjà fait sa marque. Après de brillantes études de droit, il exerça sa profession à Québec et à la Rivière-du-Loup. Il fut député à l'Assemblée législative et ensuite au parlement fédéral. Associé pendant un temps de l'hon. Ernest Lapointe, il demeura toujours l'ami intime du ministre de la justice. Par un étrange retour de choses, M. Stein, dont les ancêtres sont d'Arthabaska et qui ont donné leur nom à la Côte Stein, est revenu à Arthabaska pour y administrer la justice. La famille Stein est donc une des plus anciennes de notre ville.

Le juge, dont nous déplorons la perte, est mort jeune : il aurait pu rendre encore de nombreux services à notre population et éclairer le Barreau par ses jugements si documentés que les avocats lisaient toujours avec intérêt. La Providence en a disposé autrement : il faut s'incliner. Mais rendons du moins hommage à son talent. Sa famille est assurée de nos plus profondes sympathies.

Châteauguay PERRAULT.

La Loi du Dimanche

M. H. Brunelle, député libéral du comté de Champlain, a présenté un bill au parlement fédéral pour amender la loi du dimanche de façon à imposer de la prison en sus de l'amende aux patrons qui feront travailler leurs employés le dimanche. L'amende n'était pas suffisante à empêcher le travail dominical. Ce bill sera adopté bientôt. Le député de Champlain mérite des félicitations, car par la mesure qu'il présente, les ouvriers seront protégés contre des employeurs sans scrupules, qui refusent à leurs employés une pauvre journée de repos par semaine et les patrons honnêtes qui observent la loi n'auront plus à livrer une lutte rendue inégale par leurs adversaires malhonnêtes.

Pendant longtemps on s'est demandé si le travail dominical devait être réglementé par le fédéral ou le provincial, les deux pouvoirs y ayant des prétentions. De fait ce n'est que le pouvoir fédéral qui ait compétence puisqu'une loi interdisant le travail du dimanche sous peine d'amende ou de prison est une loi de droit criminel. Les lois provinciales n'ont été adoptées qu'à la demande du gouvernement fédéral en 1907 : Ces lois sont considérées comme faisant partie de la loi fédérale. L'idée était bonne puisqu'elle permet à chaque province de délimiter ce qui doit être permis ou défendu le dimanche selon sa mentalité et sa religion propres. C'est la loi fédérale qui fixe les pénalités.

Durant de nombreuses années la province de Québec, selon son esprit de tolérance parfois poussé à excès, laissa subsister dans sa loi du dimanche une disposition par laquelle ceux qui chômaient le septième jour de la semaine pouvaient travailler le dimanche : ce texte visait les Israélites, censés ne pas travailler le jour du sabbat. Mais on finit par se rendre compte que la plupart des Juifs ne chômaient ni le samedi ni le dimanche et faisaient en sorte une concurrence déloyale aux chrétiens. Une loi fut alors présentée à la législature par l'hon. J. E. Perrault pour faire cesser le traitement de faveur qui prévalait jusqu'alors : cette loi fut adoptée en 1936.

La loi de M. Brunelle a certainement du bon ; mais elle ne sera utile que dans la mesure où elle sera appliquée. Il est bien futile de voter des lois, si celles-ci demeurent lettres-mortes. Il appartiendra aux autorités chargées de faire respecter les lois, de découvrir les patrons en faute ; les employés qui craignent de perdre leur emploi ne sont pas toujours pressés de faire des dénonciations. Une fois les coupables découverts il faudra les traduire devant les tribunaux. Le public attend une attitude énergique, en ce qui regarde le respect de la loi du dimanche, de la part de celui qui doit veiller à l'administration de la justice en notre province.

Châteauguay PERRAULT.

Un Crime du "Common Law"

Le charlatanisme n'existe pas qu'en médecine, il existe aussi dans le droit. Certaines personnes ont plus confiance à quelqu'un qu'elles ont en affirmations trompeuses et en une soi-disant science qui semble née dans le cerveau d'un fumeur d'opium qu'en la médecine moderne, fondée sur l'étude, l'expérience et les découvertes les plus merveilleuses. Dans le domaine du droit on constate le même phénomène : on préférera confier une réclamation à un "bon diable qui va régler ça", qu'à un avocat préparé à régler les questions où entrent des points de droits ; on croit faire une bonne affaire en agissant de

la sorte, on croit éviter les avocats qu'on accuse de demander trop cher pour leurs services. Mais on ne songe pas que le "bon diable intermédiaire" devra la plupart du temps recourir aux services d'un procureur et qu'ainsi il faudra payer et "le bon diable" et l'avocat, sans compter que le réclamant ne choisit pas alors l'avocat qui lui plaît. Souvent un accidenté confie sa réclamation à un individu qui lui offre d'avancer les déboursés mais de toucher, disons, 25% du montant obtenu si le procès a une issue heureuse. Cette convention à laquelle se laissent entraîner des personnes naïves est injuste et illégale : un avocat lui-même ne peut pas faire une convention de ce genre avec son client.

Le Barreau a décidé de sévir contre les charlatans du droit. Des poursuites criminelles sont intentées contre eux ; quelques-uns viennent même d'être trouvés coupables. Ces offenses portent les noms de "maintenance" et "champerly" : elles sont nées du "Common Law" anglais.

Il est excellent de sévir en punissant ces crimes. La société a intérêt à se débarrasser de tous les imposteurs et de tous les trompeurs ; l'ordre des avocats a aussi intérêt à ce que soient protégés ceux de ses membres qui pratiquent honnêtement sans l'appui de rabatteurs de causes. Non seulement les rabatteurs de causes devraient tous être punis sévèrement, mais aussi les avocats qui profitent de leurs services.

Les préjudices que causent aux plaideurs les "intermédiaires intéressés" sont souvent très grands ; ainsi par ignorance ils laisseront prescrire l'action ou ils feront accepter une somme dérisoire à leurs protégés.

Il faut toujours se méfier de ceux qui se donnent pour bien habiles et pour des puits de science sans avoir fait les études nécessaires : les "Jos. Connassant" parlent beaucoup plus qu'ils n'agissent et affirment beaucoup plus qu'ils ne savent.

Châteauguay PERRAULT.

Pour que la Démocratie vive

De nos jours on remet toutes les questions en doute ; il nous faut de nouvelles preuves que notre conduite passée n'est pas entachée d'erreur, il nous faut une nouvelle démonstration de la valeur du mode de gouverner le pays. Des maux de toutes sortes affligent notre société nous en sommes venus à blâmer le régime sous lequel nous vivons. Les uns veulent le communisme, d'autres la dictature, d'autres croient encore aux vertus mirifiques de la démocratie. Il n'y a pas de doute que la dictature modérée ou une démocratie intégrée et énergique peuvent faire le bonheur d'un peuple. Ce n'est pas tant affaire de système que de justice et de procédés honnêtes dans l'administration. La dictature qui détruit toute manifestation d'idées et de libertés individuelles est d'ordinaire une réaction contre le laisser-aller ou l'impuissance de la démocratie.

La démocratie est la forme d'administration qu'ont adoptée les Etats adultes, ceux qui sont les plus avancés, puisque chez eux l'individu est considéré et respecté. Le malheur est que les populations cherchent à abuser du système démocratique et finissent par rendre les démocraties intolérables. Le point faible de toute démocratie est la surenchère démagogique : un parti promet une prime de 5% sur tel produit, l'autre parti politique s'indigne et affirme qu'une prime de 10% est due, le premier parti pour damer le pion à son tour au second portera la prime à 15% ; il faut donner un octroi à celui-ci, un secours à celui-là, il faut de toute nécessité faire tels travaux publics plus ou moins nécessaires ; il faut exempter tel ami de telle obligation envers l'Etat. En un mot les dépenses ne peuvent qu'accroître d'année en année, sans considération du volume des revenus ; si les revenus peuvent suivre ou accompagner les dépenses tant mieux, s'ils ne le peuvent pas tant pis. Mais on reconnaît vite qu'un tel raisonnement ne peut mener qu'à la faillite. En démocratie pour que les gouvernants se montrent raisonnables, les gouvernés doivent d'abord l'être ; tout étrange que cela puisse paraître, l'exemple doit partir d'en-haut. Ce ne sont pas les gouvernants qui décident, mais les gouvernés. On constate combien précaire est un tel système, tout idéalement beau qu'il soit ; l'exemple, le courage, le sacrifice doivent venir de la masse et non de l'élite. Voilà pourquoi un peuple doit avoir des qualités toutes spéciales pour vivre longtemps et prospérer sous un régime démocratique ; une démocratie dépend donc du bon sens de son peuple. S'il se montre irréliéchi et extravagant, la patrie sombrera. Si un peuple est incapable de courage et d'esprit de corps, ce peuple doit, s'il veut vivre, faire appel à la dictature.

Chez nous, trop de personnes croient, malheureusement que l'Etat doit tout faire et qu'il peut tout faire. L'Etat ne pourra tout faire que lorsqu'il aura pris la place des entreprises privées partout, ne fussions pas ; et cet accaparement nous ne le voulons pas. Songeons cependant que chaque fois que nous contribuons de près ou de loin à l'enlèvement de notre pays dans les dettes et les obligations de toutes sortes, nous aidons la cause de l'étatisation ; car l'Etat bientôt n'aura plus que l'alternative de la faillite ou de l'étatisation à outrance.

De l'un ou de l'autre nous aurons à souffrir. Le remède est la compréhension de son devoir par la masse, et si elle ne veut pas le comprendre la fin de la démocratie s'impose.

Châteauguay PERRAULT.

MME JULES TESSIER EST DECEDÉE

Madame Jules Tessier, née Francis Barnard, est décédée jeudi dernier en sa résidence de la rue Laporte, à Québec. Elle avait été frappée de paralysie la semaine précédente et elle était tombée dans le coma la veille de sa mort. Au moment de sa mort Mme Tessier était entourée de deux de ses sœurs, Mme Edouard Fabre-Surveys et Madame Claude LeMesurier. Cette grande dame et cette excellente chrétienne avait vu venir la fin avec la foi vive des âmes prédestinées. Elle y était préparée depuis longtemps.

Madame Jules Tessier était la fille d'un avocat, de Montréal, Me Edmund Barnard, et sa mère, née Austin, appartenait à une famille américaine convertie au catholicisme pendant un séjour à Rome, où son chef exerçait les fonctions de consul des Etats-Unis, longtemps avant la spoliation des états pontificaux. Francis Barnard fut élève des RR. Sœurs du Sacré-Cœur, où elle reçut une solide instruction religieuse et bilingue. Après son mariage, elle vint habiter Québec. Son mari, fils de l'hon. Ulric Tessier, professeur de droit à l'Université Laval, maire de Québec, et juge de la Cour supérieure, avait suivi son père dans la carrière du

des nouveaux-nés nécessairement. Mais, pour secourir tous les maux qu'elle connaissait, son cœur, ses forces, ni sa bourse, ne pouvaient accomplir tout le bien qu'elle aurait voulu. Aussi, par son exemple et sa persuasion, eut-elle vite fait de s'associer quelques amies charitables comme elle pour réaliser l'Œuvre de la Goutte de Lait. Nous n'avons pas besoin de rappeler longuement les bienfaits de cette initiative qui a soulagé tant de misère morale et physique à Québec, tout en protégeant efficacement la société contre le fléau des maladies infantiles.

Avec l'autorisation des autorités religieuses et l'aide pécuniaire des autorités civiles, avec surtout l'abnégation de jeunes médecins et d'infirmières expérimentées, Madame Jules Tessier a véritablement fondé une série de cliniques gratuites où les mères infortunées et leurs poupons reçurent à la fois les soins les plus délicats, et un reconfort constant.

Par gratitude publique pour les premières zélatrices et les premiers bienfaiteurs d'une œuvre à laquelle toutes les classes sociales s'associent aujourd'hui si généreusement, nous voudrions pouvoir en citer ici la liste, longue, édifiante, exemplaire. Mais le bien ne fait pas de bruit et la modestie accompagne toujours la véritable charité. Quant à la nomenclature des petites mamans et des nouveaux-nés arrachés à la mort par l'amour de leurs protectrices québécoises, elle serait impossible à tracer parce qu'innombrable.

D'ailleurs, par un geste gracieux d'altruisme et de reconnaissance, cette société chrétienne de bienfaitrices et de protégées aimait à reporter vers Madame Jules Tessier tous les témoignages de ses succès. C'est ainsi que, le plus souvent contre son gré, des honneurs éclatants échurent à la grande dame dont nous déplorons aujourd'hui la perte, et elle-même ne les acceptait que pour l'aide que de telles manifestations apportaient à une œuvre dont le champ s'agrandissait d'année en année.

Qu'il en soit donc ainsi du concert d'éloges mérités que d'éloquentes voix ne manqueront pas d'entonner et de répéter longtemps à l'adresse d'une des chrétiennes les plus accomplies de son temps. Ce sera le meilleur moyen d'honorer la mémoire de Madame Jules Tessier.

Sa famille

Madame Jules Tessier avait eu trois frères, Archie, Charles et Edward Barnard, qui l'ont précédée dans la tombe. Elle laisse six sœurs : Mme Charles Doherty, veuve d'un ancien ministre de la Justice ; madame Auguste Richard, veuve d'un homme d'affaires et philanthrope bien connu à Montréal ; Mme Mary Barnard, de la Congrégation des Dames du Sacré-Cœur, à Montréal ; Madame Surveys, épouse du juge Edouard Fabre-Surveys ; Madame Claude LeMesurier, aussi de Montréal ; et Mme J. Bavington, de New York.

Mme Charles-A. Barnard, de Montréal, était la belle-sœur de Mme Tessier. Ses plus proches parents survivants, dans la famille de feu le sénateur Tessier, sont M. Georges Tessier, Madame A. Chauveau, Mme Auguste Tessier, veuve du juge Auguste Tessier, décédé tout dernièrement, Mme la Colonelle Duchesnay, Mme C. W. Verge.

Mme E.-H. Dennison, Mme A. Tessier, jr., Mme Henri des Rivières, M. Henri Tessier, M. Ulric Tessier, Mme R. Ferretti, le colonel Chauveau, Mme J.-E. Perrault, Mme André Taschereau, sont au nombre des neveux et nièces de la défunte, dont la perte sera également pleurée par de nombreux cousins, entre autres M. Joachim Tessier, MM. J.-E. Barnard et Ed. Barnard, Mlle Julienne Barnard, M. E. Lagacé, l'hon. P.-E. Blondin ancien président du Sénat, et M. le sénateur G. Barnard sont également deux cousins de feu Madame Tessier.

Les funérailles ont eu lieu samedi à Québec.

Nous offrons à la famille l'expression de notre vive sympathie.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, reproduire cette semaine le discours de M. le juge Belleau prononcé à l'ouverture du terme de la cour supérieure, pour rendre hommage à la mémoire de feu l'hon. Juge Adolphe Stein, ainsi que celui de M. Jules Poisson, C. R., Nous publions ces discours la semaine prochaine.

FEU MONSIEUR PHILIPPE NADEAU

Une dépêche de Palmer, Sask., en date du 2 courant, nous apprend la mort de notre ancien concitoyen, M. Philippe Nadeau, à l'âge de 76 ans.

Paralysé depuis dix-huit mois sa mort ne surprend personne. Il a enduré ses souffrances avec la plus parfaite résignation ; souvent il demandait au bon Dieu de mettre fin à ses douleurs.

En 1916, le départ de M. Nadeau et sa nombreuse famille fut vivement regretté, lorsqu'ils nous quittèrent pour aller demeurer dans l'Ouest Canadien ; il était avantageusement estimé et tous ceux qui l'ont connu apprendront sa disparition avec un vif regret.

M. Nadeau n'a jamais refusé un service à personne. Dans tous les milieux, ceux qui l'ont connu se souviendront de cet homme enlevé à l'affection des siens. Il a rempli avec une grande habileté toutes les fonctions qui lui ont échues durant sa carrière.

Il était né à St-Norbert d'Arthabaska, du mariage de Antoine Nadeau et Geneviève Boisland. Il s'était marié à Central Falls, R. I., le 12 juillet 1887 à Marie Jeanne Pinsonnault, qui lui survit.

Ils avaient célébré leur Noce d'Or le 12 juillet 1936.

De cette union sont nés dix-sept enfants, dont quatorze sont encore vivants. Ses fils, Rodolphe Nadeau, d'Arthabaska ; Ovide Nadeau, de Gravelbourg, Sask., Uldéric et Donat Nadeau, de Farnham, P. Q. ; Théophile Nadeau, de Médecine Hat, Alberta, Raoul et Antoine Nadeau, de Palmer, Sask. ; ses filles Mme Aurèle Laroche (Anna), Mme Aldé Martel (Rose), de Farnham, P. Q., Mme Arthur Hickson (Alice), de Palmer, Sask., Mme Albert Laroche (Orise), de Gravelbourg, Sask., Mme Jos. Corner, (Annette), de Palmer, Sask., Mme Clair Jackson (Léonida), de Gravelbourg, et Mlle Mariette Nadeau, de Palmer, Sask., et aussi 14 petits-enfants.

Il laisse aussi une sœur, Mme Théophile Angers, née Victoria, de St-Norbert d'Arthabaska.

Un service des plus solennels a été célébré samedi matin à l'église de Palmer, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière de Gravelbourg, dans le lot réservé à la famille.

Les porteurs étaient MM. Ovide, Donat, Raoul et Antoine Nadeau, ses fils et ses gendres, Joseph Connor et Clair Jackson.

"L'Union des Cantons de l'Est" présente à son fils, M. Rodolphe Nadeau, imprimeur à notre journal, et à la famille ses plus sincères condoléances.

FEU ALB. SPENARD

Nous avons appris avec regret la mort de M. Albert Spénard, représentant de la maison Wilsil, survenue dimanche matin à la résidence de Mlle Spénard, de cette ville, où il était venu en visite. M. Spénard, quoique malade depuis quelque temps, rien ne laissait prévoir une fin aussi soudaine. Il était âgé de 61 ans.

Ses funérailles ont eu lieu à Arthabaska, mardi, à neuf heures. Mgr Côté fit la levée du corps et officia, assisté de MM. les abbés de Chatillon et Bergeron, comme diacre et sous-diacre.

Le chant fut fait par les élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Le deuil était conduit par les fils du défunt : MM. Maurice Spénard, de Montréal, et François Spénard, de cette ville ; son frère, M. Arthur Spénard, des Trois-Rivières, et son neveu, M. Paul Spénard, de Montréal.

Une nombreuse assistance était présente. On remarquait entr'autres les Dames de la Congrégation et leurs élèves, les religieuses de l'Hôtel-Dieu et les élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes.

L'inhumation se fit à la Rivière du Loup, lieu de résidence de M. Spénard, où son épouse qui l'a précédée dans la tombe il y a quelques années repose.

Il laisse pour pleurer sa perte, ses deux fils, Maurice et François Spénard ; deux sœurs, Mlle Mary et Mathilde Spénard, de cette ville, deux frères, MM. Médéric Spénard, de Montréal, et Arthur Spénard, de Trois-Rivières, et plusieurs neveux et nièces.

La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathies, offran-

des de fleurs et de messes. "L'Union des Cantons de l'Est" offre à la famille Spénard l'expression de ses sincères condoléances dans le deuil qui la frappe.

Notes Locales

L'honorable et Mme J. E. Perrault sont allés à Québec la semaine dernière. M. Perrault a assisté aux funérailles de Mme Jules Tessier, samedi.

L'hon. Juge Noël Belleau, de Lévis, préside cette semaine le terme de la cour supérieure.

M. Alexis Pepin, avocat, de Montréal, est venu visiter sa mère malade à l'Hôtel-Dieu, samedi dernier.

Mlle Andrée Malheu est revenue d'une promenade à Québec.

Mme J. A. Pinard, de Montréal, a passé la fin de semaine en visite chez Mme St-Pierre.

Mme Gustave Picher, de Québec, était en visite dimanche chez M. et Mme Adélar Picher.

M. et Mme Arthur Spénard, des Trois-Rivières, MM. Maurice et Paul Spénard, de Montréal, sont venus chez Mlle Spénard à l'occasion des funérailles de M. Albert Spénard.

Mlle Gabrielle Marceau est allée à Québec la semaine dernière.

M. Onésime Kirouac, de Warwick, était de passage en notre villet mardi.

Le Dr Roland Desmeules, surintendant de l'Hôpital Laval, de Québec, était de passage chez le Dr Jean-Marie Bécotte, la semaine dernière, pour affaires professionnelles.

Mme Alfred Paris, de Franklin, Mass., était en visite chez M. Alfred Provencher, la semaine dernière.

HOMME DEMANDE pour Territoire Rawleigh. Augmentation considérable dans les ventes cette année. Véritable occasion pour homme qualifié. Vous aidons à commencer. Ecrivez à Rawleigh, Dept. M.L.-492-O-C, Montréal.

MM. Albert Bergeron et François Spénard sont revenus d'un voyage à la Rivière du Loup.

MM. Philippe Marchand, Germain Lacoursière et Roland Provencher, avocats, de Victoriaville, étaient ici mardi pour l'ouverture du terme de la cour supérieure.

La semaine prochaine nous publierons les mutations du bureau d'enregistrement pour le mois de février.

VIEUX contre JEUNES

Au Collège d'Arthabaska

De nouveau, dimanche soir, le 6 mars, les Anciens de la ville jouèrent avec le premier club du Collège. Cette joute, sans exagérer aucunement, fut la plus belle de la saison. Les spectateurs étaient nombreux et enthousiastes.

Monsieur Emile Garneau, de Nicolet, de passage dans la localité, avait accepté d'agir comme arbitre. Il mérite des félicitations, car il a rempli son rôle avec une impartialité digne de remarque et à la satisfaction des membres des deux clubs.

Dans les deux premières périodes, les efforts des joueurs furent vains, car on ne réussit point à faire pénétrer la rondelle dans les filets.

Le début du troisième "vingt" fut enlevé. Les Jeunes, décidés à remporter la victoire, se portèrent à l'attaque avec un vivacité peu ordinaire. Après un jeu franc, quoique très mouvementé, un Collégien réussit enfin à loger le disque dans le but des Anciens. La cloche sonne et annonce que le temps est écoulé. Le score reste 1 à 0 en faveur des élèves.

Un sincère merci à ces braves joueurs de la ville qui ont si vivement intéressé le public en jouant deux parties avec les Jeunes. Leur courtoisie et leur délicatesse méritent des louanges et les membres du premier club sont heureux de les leur offrir.

Nous avons le plaisir d'informer le public d'Arthabaska que le club "Les Bois Francs" jouera une partie contre un club étranger au Collège, dimanche, le 13 mars, après les vêpres. Les citoyens y sont cordialement invités et nous espérons avoir une nombreuse assistance. Nous remercions ceux qui, dans le passé, sont venus nous applaudir.

'Les Bois Francs'



SÉCHÉ OU MARINÉ
il est NUTRITIF et ÉCONOMIQUE

Le poisson canadien, séché ou mariné, est un des aliments les plus nutritifs et les plus économiques. Il est riche en protéines et en éléments minéraux si essentiels à la santé.

Où que vous demeuriez, votre marchand peut vous procurer du poisson canadien, séché ou mariné. Vous avez le choix de poissons séchés tels que la morue, l'églefin, le merlan, la merluche et la morue noire, de poissons marins tels que le hareng, le maquereau et l'aloose... et chacun d'eux se prête à la préparation d'une grande variété de plats appétissants.

Servez souvent du poisson canadien, séché ou mariné, à votre famille. Ce sera un heureux moyen de varier vos menus... et vous le trouverez très économique.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES, OTTAWA.

No. 397

Mesdames!

DEMANDEZ LA BROCHURE GRATUITE

Ministère des Pêcheries, Ottawa. Veuillez m'envoyer votre brochure gratuite de 62 pages, intitulée "Le Poisson au Menu du Jour" et contenant 100 recettes délicieuses et économiques pour la préparation du poisson.

Nom.....
Adresse.....



DU POISSON N'IMPORTE QUEL JOUR

La colonne de beauté dirigée par Cousine Blanche Diplômée de l'Université de Beauté de Paris



POUR ÊTRE BELLES DORMEZ SANS OREILLER!

Votre corps, cousines, conservera plus longtemps la sveltesse de sa taille et la fermeté de ses contours, votre figure et vos traits leur expression de jeunesse, si vous prenez soin de dormir sans oreiller et couchées sur le dos, de préférence avec les mains au-dessus de la tête.

Cette manière de dormir révolutionnera d'abord les idées dans lesquelles tant de générations ont été élevées, cependant, en y réfléchissant bien, vous en comprendrez la justesse.

Surtout, n'allez pas dire que c'est là une "idée nouvelle" de cette Cousine Blanche, qui semble s'être donnée pour mission de reléguer les cosmétiques à l'arrière-plan dans la conservation de la beauté, pour préconiser à leur place l'observance de l'hygiène et du gros bon sens. Non, cette idée n'est pas mienne, je l'ai d'abord trouvée dans un livre du docteur Féclard, qui date de 1890! Plus tard, à l'Université de beauté de Paris, elle fut le thème d'une série de trois conférences de ce bon docteur Grandchamps, un des dermatologistes les plus éminents de l'Europe sous lequel j'ai étudié pendant dix-huit mois.

Ça n'est donc pas uniquement Cousine Blanche qui vous dit que les oreillers ne sont que des fabrications à rides qui ruinent votre beauté. Vous en voulez la preuve? Très bien! Alors prenez un miroir, couchez-vous comme d'habitude avec votre oreiller sous la tête et observez les plis formés par le couplié, la gorge ridée, les joues tombantes et vous admettez sans peine, qu'en couchant ainsi pendant des années, votre gorge et votre visage porteront, de plus en plus profondément, les mêmes rides et vous vieillirez avant l'âge. Enlevez l'oreiller et regardez-vous dans le miroir. Vous remarque-

rez aussitôt que les muscles étant devenus horizontaux, les lignes creuses n'existent plus... quad erat demonstrandum!

Dans la journée, quand la tête est dans sa position droite, les muscles faciaux tombent verticalement par leur propre poids; si les tissus sont momentanément affaiblis, la peau devient flasque et forme des plis et des bajoues. Or, par une position défectueuse, si vous continuez à garder la tête élevée, vous accentuez davantage ce mouvement de chute, alors qu'au contraire, en la tenant dans un plan horizontal durant la nuit, vous favorisez le redressement des tissus relâchés, en leur imposant une direction opposée à celle dans laquelle ils ont été maintenus durant le jour.

Si malgré ces précautions, l'examen attentif fait constater à la femme soucieuse de conserver sa beauté l'apparition de quelque ride malencontreuse, elle en aura rapidement raison en massant son visage dans le sens de la ride avec une crème onctueuse vitaminée. Ce traitement doit être donné au visage le soir, au moment du coucher. Le matin, on constatera que la peau est nette et tendue. Il faudra naturellement enlever toute trace de cette crème de nuit avant de procéder à sa toilette régulière.

Et puisque j'ai parlé de toilette, me permettra-t-on de dire ici, que pas une femme sur dix sait réellement comment nettoyer son visage? C'est pourtant là un fait indéniable. Vous en trouverez la preuve en lisant mon feuillet sur les soins du visage que je me ferai un plaisir de vous adresser contre l'envoi d'un timbre-poste de trois sous pour couvrir les frais de poste.

Soumettez-moi vos propres problèmes de beauté.—Mes conseils

sont absolument gratuits aux lectrices de ce journal

J'ai publié toute une série de feuillets sur les soins de beauté: soins du visage, des mains, des cheveux, des yeux; enlèvement des poils follets; développement, raffermissement ou agrandissement du buste, la maigreur, l'excès de graisse, les poids et mesures normales, etc. Ces feuillets ne sont pas des annonces. Ils ne comportent pas un mot de réclame. Ils ne contiennent que des conseils tout à fait désintéressés. Il suffit d'indiquer lesquels (ou lequel) de ces feuillets vous intéressent et de m'envoyer un timbre de 3 sous pour chaque feuillet désiré, lesquels vous seront envoyés dans une enveloppe cachetée, discrète, qui ne révèle pas leur origine.

Adressez simplement vos lettres à "Cousine Blanche", 197 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.

Cousine Blanche

FUNÉRAILLES DE M. ALB. PRECOURT

La Baie du Fèvevre (DNC)—Récemment eurent lieu les funérailles de M. Albéric Précourt, rentier, décédé à l'âge de 78 ans et 6 mois.

Le défunt laisse dans le deuil un frère, M. Philippe Précourt, quatre sœurs, Mmes Olive, Marie, Odila et Séverine.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Alfred Bernier.

Le service fut chanté par M. le curé Henri Belcourt, assisté de MM. les abbés Alfred Bernier et Louis Alexandre Proulx.

Les porteurs étaient MM. Ed. Lemire, Alph. et Léonide Proulx, Alcide Précourt, Achille Bélisle, Edmond Belcourt.

La collecte fut faite par MM. J. Albert Lemire et Omer Drouin.

Conduisaient le deuil, son frère, M. Philippe Précourt, ses sœurs, Mmes Olive, Marie, Odila et Séverine, ses neveux et nièces, M. et Mme Arthur Précourt, leur fille, Mlle Françoise, M. Joseph Vallée, sa fille adoptive, Mlle Marie-Anne, M. et Mme Adélar Vallée, leurs filles Simone et Annette, M. et Mme Alfred Vallée, leurs fils, Léopold, Armand, Jean-Paul et leur fille Noëllisse.

Dans l'assistance, on remarquait les RR. Sœurs de l'Assomption et leurs élèves, les RR. Frères des Ecoles Chrétiennes et leurs élèves, ses cousins et cousines, M. Adélar Gouin, Mme Joseph Janelle, Henri Janelle, de Pierreville, MM. A. Gouin, Joseph Colbert, Côté, Philippe Précourt, Alcide Précourt, Mlle Cordélia Précourt, de La Baie, Joseph Précourt, de St-Elphège, Léopold Boisclair, de St-Zéphirin, Mlle Eva Trudel, Nicolet, M. Rodolphe Précourt, M. et Mme Léopold Précourt, MM. Bruno et Antonio Paris, Georges Précourt, Mlle Cécile et Germaine Précourt, M. et Mme Geo. Wilfrid Camiré, M. et Mme Georges Eddy Camiré, M. et Mme Georges Lozeau, Mlle Clairette, MM. et Mmes Georges Gouin, Abner Gouin, Philippe Rousseau, Wellie et Philippe Goya, Paul Lahaie, Rome Précourt, Wilfrid et Ferdinand Grammont, Mme Léon Blisle, Mme Rodrigue Lemire, M. et Mme Donat Goya, M. et Mme Omer Manseau, leur fils Adélar, Mmes Alphonse et Léonide Proulx, Mme Philippe Janelle, M. et Mme Alphonse Roy, MM. Ed. Lemire, Georges Levasseur, Omer Drouin, M. et Mme Zacharie Poirier, M. et Mme J. Albert Lemire, Mme Hormidas René, M. Dr Lemire, Ernest Drouin, M. Rosario Lefebvre, Mlle Pauline Lefebvre, Mlle Ferland, M. et Mme Zéphirin Proulx, M. et Mme René Salois, M. Césaire Gauthier, M. Octave Pelletier, M. et Mme Emile Pélouquin, M. et Mme Gérard Lupien, Mlle Elméria et Laura Jutras, M. et Mme Edmond Gauthier, Mme Maxime Salva, ses fils Guay et Gérard, M. et Mme Edmond Blondin, M. et Mme Ange Albert Rousseau, M. Georges Rousseau, M. et Mme Donat Leclerc, M. Denis Courchesne, M. et Mme Roméo Provencher, M. et Mme Hermann Beausoleil, MM. Bruno et Julien Lemire, M. et Mme William Lemire, Mlle Bibiane Lemire, M. et Mme John Desfossés, M. et Mme Elie Lefebvre, Armand, Eddy et Juliette Desfossés et un grand nombre d'autres.

La famille a reçu un bon nombre d'offrandes de messes, bouquets spirituels et sympathies. Les funérailles étaient sous la direction de M. Edmond Blondin.

LIGUE DES PETITES QUILLES A VICTORIAVILLE

Résultats des parties disputées dernièrement.

21 février

Magasin Régent : 1.

Nom	1	2	3	Total
G. Gaudet,	99	89	90	278.
V. Côté,	80	85	67	232
B. Pellerin	91	99	80	270
N. Bogos	131	106	117	354
P. Leblanc	100	136	121	360
A. Paré	99	101	120	323
	600	619	598	1817

Magasin Corriveau : 1

A. Laroche	89	108	92	289
G. Anciel	126	59	87	272
Jaby Gaudet	138	131	120	389
E. Rochefort	81	113	77	271
A. Archambeault	71	101	79	251
B. Chabot	129	84	99	312
	637	579	554	1790

23 février

Paul G. Poitras : 2

E. Boucher	88	91	70	249
J. Rousseau	75	58	91	227
V. Six	78	89	87	254
P. Poitras	67	114	95	276
R. Rousseau	91	121	101	322
F. Six	100	101	127	328
	502	577	577	1656

Studio Bédard : 1

G. Roberge	69	107	109	285
A. Bédard	65	59	51	178
A. Gagné	90	79	74	243
A. Mailhot	85	50	48	183
P. Mallo	152	79	127	358
J. Genesi	98	129	146	373
	559	503	558	1620

25 février

Salle Pelletier : 0

O. Roberge	118	132	119	369
L. Pepin	118	100	172	420
M. Fouquette	114	133	120	367
R. Mailhot	138	173	187	498
T. Pellerin	131	119	143	396
	652	657	741	2050

Semi-Ready : 3

P. Jolicœur,	123	153	153	429
J. Genesi	151	126	136	416
D. St-Cyr	147	181	140	471
L. Goulet	147	181	140	471
E. Samson	134	173	161	471
	746	776	773	2295

LA BRAVOURE RECOMPENSEE

La Royal Canadian Humane Association a remis sa médaille de bronze à M. Lucien Fafard, télégraphiste du Canadien National à St-Boniface, P. Q., qui, au risque de sa vie, a sauvé celle d'un enfant. La remise de cette belle décoration s'est faite dans les bureaux du surintendant du Canadien National, à Québec.

Le 8 juin dernier, une fillette de 2½ ans, Solange Houle, courait sur la voie, à un passage à niveau, près de la gare de St-Boniface. Le mécanicien d'un train, Armand Béliveau vit l'enfant entre les rails mais comme son train filait à ce moment à 35 milles à l'heure et que la distance était trop courte pour lui permettre de s'arrêter, il vit qu'il allait frapper la fillette. Il appliqua cependant les freins d'urgence et, à ce moment, il vit Fafard se précipiter devant la locomotive et enlever l'enfant en courant. Le train le manqua de justesse. Ce fut pour cet acte de véritable bravoure que la médaille de la Royal Canadian Humane Association lui a été remise.

DES DECISIONS IMPORTANTES ENDOSSEES PAR LES ELEVEURS

St-Hyacinthe.—Le grand congrès annuel de la Société Générale des Eleveurs de la province de Québec et de ses quatre sociétés affiliées, s'est clôturé par un banquet qui a réuni 260 convives dans la grande salle du "Clairon". On remarquait la présence du Dr A.-T. Charron, sous-ministre adjoint du ministère fédéral de l'Agriculture, qui n'a pas manqué une seule séance du congrès et qui, dans un discours applaudi, a annoncé la construction prochaine à St-Hyacinthe d'une station alimentaire des pores soumis à l'enregistrement supérieur. Il y avait déjà une station alimentaire pour les pores à Princeville, mais elle sera transportée dans le nouvel immeuble de Saint-Hyacinthe, dont la capacité sera redoublée. L'hon. Adélar Godbout, chef du

parti libéral provincial et agriculteur émérite, était présent. Le vaste auditoire lui a fait une ovation, notamment lorsqu'il se leva pour parler.

M. Godbout, ancien ministre de l'Agriculture et un agriculteur de grande classe à Frelighsburg, dans le comté de Missisquoi, a prononcé un discours qui traitait plutôt de l'élevage des animaux au point de vue technique, mais il n'a pas manqué de répéter une phrase qui lui est chère et qui est que l'agriculture est à la base de tout progrès dans notre province.

Il a félicité les agriculteurs de la province des progrès remarquables qu'ils ont réalisés depuis quelques années et il les a engagés à continuer dans une aussi belle voie. Il a dit notamment: "c'est de l'application de chacun à sa tâche particulière que résulte le bien de l'ensemble et la fortune du pays."

"Le congrès qui vient de se terminer, a dit M. Godbout, a mis en vedette les animaux de race canadienne dont les remarquables qualités sont de plus en plus reconnues à l'étranger. Les marchés nous sont ouverts. L'acheteur étranger veut des chevaux et des vaches de race canadienne, parce qu'il s'est aperçu que ce sont des animaux qui sont en train de se classer à l'égal des plus grandes races chevalines ou bovines."

"Si l'on considère le travail qui s'est accompli depuis cinquante ans, a ajouté M. Godbout, en parlant des races de bétail essentiellement canadiennes, on a raison d'être fier des résultats obtenus, car ils sont tout simplement remarquables. Les conditions étant favorables, on peut être assuré que d'autres grands progrès seront réalisés d'ici quelques années. C'est avec la qualité supérieure des animaux qu'on établira un marché et la première condition de la qualité est la santé, c'est-à-dire un système de protection pour les animaux."

La Société des Eleveurs de Bovins canadiens de la province, à l'issue de son congrès annuel, a procédé à l'élection de son bureau de direction avec le résultat suivant: Président, Josaphat Laliberté, St-Henri de Lévis; vice-président, J.-B. Dorais, Ste-Anne de Stukely; secrétaire, Andréa St-Pierre, St-Hyacinthe; directeurs, Hectance Charpentier, Clairvaux, Bagot; J.-C. Lemieux, L'Islet; Eugène Belzile, Amqui; Camille Archambeault, St-Paul l'Ermitte; Léon Girardin, Yamachiche; Edmond Pi-



AIDE BANCAIRE aux chantiers et moulins à scie

Dans l'industrie forestière, les exploitants ont souvent besoin d'emprunter—pour payer les salaires des ouvriers, obtenir les escomptes au comptant sur leurs achats de fournitures, et se procurer le matériel voulu.

La Banque de Montréal, qui a des succursales dans les principales régions forestières, est au courant des besoins financiers des exploitants. Nos gérants font le meilleur accueil aux demandes d'emprunts pour fins productives, de même qu'au bon papier commercial présenté à l'escompte, qui représente des commandes déjà exécutées.

BANQUE DE MONTREAL

FONDÉE EN 1817 "banque qui accueille bien les petits déposants" SERVICE DE BANQUE MODERNE ET EXPERIMENTE... fruit de 120 années de fructueuses opérations

Succursale d'Arthabaska: J. L. O. PICARD, Gérant
Succursale de Victoriaville: C. S. LESPERANCE, Gérant

lote, Lac St-Jean, MM. Adrien Morin et Stanislas-J. Chagnon ont été choisis représentants de la société auprès du bureau des annales nationales à Ottawa.

Environ 160 éleveurs venus de tous les points de la province ont assisté à cette assemblée annuelle. Plusieurs résolutions ont été adoptées aux fins suivantes:

- 1.—Création d'un comité qui étudiera la meilleure manière d'indiquer sur les certificats d'enregistrement la distinction méritée par les animaux donnant une quantité très élevée de lait, surtout en matière grasse.
- 2.—Pour qu'une prime de \$1.00 soit accordée sur chacune des vaches canadienne qui obtiendront leur inscription au livre d'or.
- 3.—Pour demander au ministère provincial de l'Agriculture de bien

vouloir faire préparer un film sonore sur la race bovine canadienne.

4.—Pour demander au ministère fédéral de l'agriculture de reconsidérer sa politique et de rétablir les primes d'achat pour les taureaux classés "A" et "B".

5.—Pour demander au ministère provincial de l'agriculture de faire faire des recherches afin de combattre la mammitte contagieuse et l'avortement épizootique, etc.

A VENDRE

Deux grosses fournaises, un peu usagées, mais en excellent état, bois ou charbon, air chaud et eau chaude, à vendre à moitié prix. S'adresser à M. ARTHUR GAUDET, Plombier, Rue du Moulin, Victoriaville 16 avril j.n.o.



RAPIDE

Avec un poêle électrique, l'eau bout en 7 minutes et le fourneau électrique est le plus rapide du monde.



FRAÎCHE

Avec un poêle électrique, la cuisine est plus fraîche, plus confortable, parce que le fourneau est bien isolé et qu'il n'y a pas de conduit chaud pour réchauffer la cuisine.



SIMPLE

Les dangers que présente l'allumette sont éliminés. Vous tournez une clé et tout de suite une chaleur égale et bien contrôlée vous permet de faire cuire vos aliments à la perfection.



BON MARCHÉ

Le fourneau automatique économise le courant parce que la température y est parfaitement contrôlée et qu'il n'y a pas de perte de chaleur.



BON GOÛT

Le fourneau électrique étant scellé, les aliments y cuisent dans la vapeur que forme leur propre jus et prennent ainsi une saveur de beaucoup supérieure.

La cuisine moderne exige la cuisson à l'électricité.

Renseignez-vous à notre bureau local—ou chez votre marchand.

THE SHAWINIGAN WATER & POWER CO.

"La fame la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé."

CIGARETTES
SWEET CAPORAL

MELCHERS VOIT SES BENEFICES AUGMENTER DE 45 POUR CENT

Bénéfices nets de \$103,687 en 1937 contre \$70,949 l'exercice précédent, soit 83 sous par action privilégiée.—Situation plus forte avec un fonds de roulement s'établissant à \$648,748.—Revue de l'année par le président l'Hon. Victor Marchand.

La Melchers Distilleries Limited a aujourd'hui envoyé à ses actionnaires, son Rapport Annuel pour l'année 1937, lequel met au jour un accroissement remarquable des profits et une amélioration appréciable de la situation. Le fonds de roulement s'établit à \$638,748, soit un rapport de presque 20 à 1 entre l'actif disponible et le passif exigible. Les bénéfices d'opération ressortent à \$117,769, à rapprocher de \$88,199 en 1936. Les bénéfices nets de l'exercice, après déduction de \$17,081 pour la dépréciation et provision faite de \$27,000 pour impôts sur le revenu s'élevait à \$103,687, soit à 83 sous par action privilégiée de \$10, en regard de \$70,949 ou 56 sous par action en 1936. Après paiement des dividendes privilégiés s'élevant à \$75,000, sur une base de 6%, il a été ajoutée une somme de \$28,687 au surplus réalisé, lequel s'établit à \$101,384.

Au bilan l'actif disponible et réalisable ressort à \$673,745 à comparer avec \$31,997, le passif exigible. Les comptes courants débiteurs s'élevaient à \$212,373, à rapprocher de \$130,620 à l'exercice précédent, tandis que l'inventaire accuse un total de \$378,343, à comparer avec \$635,850. A propos de cette différence, l'Hon. Victor Marchand déclare que durant l'année la Compagnie a disposé du reste de ses whiskies américains, ce qui a permis aux administrateurs de déclarer un dividende non cumulatif de 20 sous par action sur ses actions privilégiées, en sus du dividende cumulatif ordinaire de 6%. "Le chiffre de nos ventes de produits domestiques" ajoute M. Marchand, "accuse une augmentation satisfaisante et vos administrateurs comptent bien qu'il continuera à s'accroître cette année. Cela, toutefois, dépendra de l'état des affaires en général et des conditions économiques."

PROFITS ET PERTES

Situation au 31 décembre

	1937	1936	1935
Bénéfices d'opération	117,769	88,199	93,053
Dépréciation	17,081		19,625
Impôts sur le revenu	27,000	17,250	
Bénéfices nets	103,687	70,949	73,428
Dividendes privilégiés	75,000	50,000	50,000
Surplus	28,687	20,949	23,428
Surplus antérieur	75,696	67,977	15,431
Total	101,384	88,926	38,859
Frais de réorganisation			
Profits et Pertes, balance	101,384	76,426	38,859
Bénéfices réalisés par action	83c.	56c.	58c.

* Payé aux anciennes actions "A"
** Tel qu'ajustement.

FONDS DE ROULEMENT

Situation au 31 décembre

	1937	1936	1935
Comptes courants débiteurs	673,745	1,071,031	1,021,044
Comptes courants créditeurs	31,997	415,356	962
Fonds de Roulement	638,748	655,678	1,020,482

BILAN

Situation au 31 décembre

	1937	1936
Actif		
Encaisse	2,943	4,051
Prêts à demande	50,085	300,510
Comptes courants débiteurs	212,373	130,620
Inventaire	378,343	635,850
Frais différés	4,789	4,537
Actif Immobilisé	960,816	916,211
Marques de Commerce, formules brevets, achalandage, etc.	1	1
Totaux	1,639,382	1,917,833
Passif		
Comptes courants créditeurs	31,997	31,577
Impôt sur le revenu	27,000	33,779
Paiement à même le capital		350,000
Réserve pour réparations incomplètes	4,500	
Actions privilégiées	1,250,000	1,250,000
Actions ordinaires	250,000	250,000
Surplus	101,384	76,426
Totaux	1,639,382	1,991,783

* Emisses et en suspens: 62,500 actions sans valeur au pair.

PEINES TRES SEVERES CONTRE LES CHAUFFARDS

Ottawa—Une attaque en règle contre les automobilistes ivres et les chauffards a été déclenchée, la semaine dernière, à la Chambre des Communes, par M. T.-L. Church, député conservateur de Toronto-Broadview, qui propose un bill comptant des amendements draconiens aux codes criminels afin de mettre un frein aux véritables tueries provoquées sur nos grandes routes par la boisson, la négligence ou l'imprudence.

Le projet de loi Church préconise, entre autre chose, la suspension pour six mois du permis des chauffards; une condamnation à un an de prison pour les automobilistes qui se lancent en des courses folles sur les chemins publics; la défense de conduire une voiture pendant deux ans aux chauffards qui tuent quelqu'un; la confiscation

LA PRISON POUR CEUX QUI FONT TRAVAILLER LE DIMANCHE

Le gouvernement fédéral a amendé sa loi sur le repos dominical

Ottawa.—La Chambre des Communes a voté le projet de loi Brunelle qui rend passibles d'emprisonnement les officiers, directeurs et gérants des compagnies qui obligent leurs employés à travailler le dimanche en contravention à la loi du repos dominical.

Le ministre de la Justice avait accepté le projet de loi qui avait pour patron M. H.-E. Brunelle, député libéral de Champlain. Cette mesure vise en premier lieu et principalement les compagnies de la province de Québec, mais elle s'appliquera à tout le pays.

La loi du repos dominical impose des amendes de \$50 à \$200 aux compagnies qui autorisent ou obligent leurs employés à travailler le dimanche à des ouvrages comme la réparation de l'outillage. Le projet de loi Brunelle frappe les officiers, directeurs et surintendants, en permettant de les condamner à la prison pour des termes d'un à six mois quand ils ordonnent ou autorisent des infractions à la loi du dimanche.

Le gouvernement a fait sien le projet de loi Brunelle

Acceptant le projet de loi au nom du gouvernement, le ministre de la Justice, l'hon. M. Ernest Lapointe a dit que l'administration avait l'intention de présenter un projet de loi analogue, basé sur les recommandations des syndicats ouvriers.

MGR PROSPER DURAND, O.F.M.

Le Saint-Siège le nomme préfet apostolique de Wei-Hai-Wei

La mission de Wei-Hai-Wei en Chine vient d'être érigée en préfecture apostolique et, comme premier préfet apostolique, le Siège a nommé le T. R. P. Prosper Durand, o.f.m., de la province de St-Joseph du Canada.

Mgr Prosper Durand est né à Caolicook le 13 novembre 1885. Il a fait ses études primaires au séminaire de Joliette, ses études secondaires au séminaire de St-Hyacinthe, ses études théologiques au Studium franciscain de Québec. Il a été ordonné prêtre le 25 juillet 1912. La même année, il partit pour le vicariat apostolique de Chefou en Chine, auquel il appartient jusqu'à l'érection de Wei-Hai-Wei en mission indépendante. La Sacrée Congrégation de la Propagande le nomma alors Supérieur ecclésiastique de la nouvelle mission. Le décret date du 29 janvier 1932. Le titulaire a été maintenu à ce poste bien qu'à plusieurs reprises il ait offert sa démission.

LES PAYS D'EUROPE

"Douze Etats sur vingt-neuf conservent le régime parlementaire dit "démocratique". Ils groupent 142 millions d'habitants, soit un peu plus du quart de la population européenne qui est d'environ 510 millions. Des deux grands Etats de ce groupe, l'Angleterre et la France, seule la France est continentale. Des dix qui restent, un seul, la Tchécoslovaquie ne cherche pas la neutralité. Les neuf autres, Suisse, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Danemark, Norvège, Suède, Finlande et Irlande, aspirent nettement à demeurer neutres en cas de conflit des principales puissances. Sur le continent, la France et la Tchécoslovaquie, groupant environ 55 millions d'habitants, représentent donc les forces non neutres de la "démocratie". L'Angleterre ne dispose pas de forces pour le continent.

Le deuxième groupe, dit "fasciste" ou antilibéral, comprend neuf Etats et 101 millions d'habitants. Il faut y ranger, avec l'Allemagne et l'Italie, l'Albanie, la Grèce, le Portugal, l'Autriche, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et l'Espagne nationaliste. Dans ce groupe deux Etats, le Portugal et la Grèce, sont liés traditionnellement à l'Angleterre, mais hormis la question de régime.

Un troisième groupe représente les cinq Etats, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Yougoslavie qui ont un régime intermédiaire



En mars tu ne prendras ni pluie, ni soleil, mais le bon vieux

GIN DE KUYPER

se prend en toute saison!

10 onces 85c
26 onces \$1.90
40 onces \$2.65

Distille et embouteille au Canada par la succursale de JOHN DE KUYPER & SONS, Distributeurs, Retiarsan, Hollande. Maison fondée en 1859

RECETTE ORIGINALE DE LA "PONCE":
• Le jus d'un citron
• Sucre au goût
• Eau bien chaude
• Une pincée de muscade
• Deux doigts de GIN DE KUYPER
*Le GIN DE KUYPER ne contient pas de sucre.

entre la démocratie parlementaire et le "fascisme". A l'égard de ces Etats, l'Allemagne et l'Italie exercent un effort particulier de diplomatie et de propagande. Deux, la Pologne et la Roumanie, sont liés traditionnellement à la France, mais, comme le Portugal et la Grèce à l'Angleterre, hormis la question de régime.

Enfin, l'Union soviétique constitue un régime tout à fait à part qui ne peut se concilier, du point de vue idéologique, avec aucun des autres.

Lucien ROMIER.

ZYMOPHOS

Recommandé par de nombreux médecins comme tonique efficace pour les nerfs et pour la digestion. Il est particulièrement recommandé dans les cas de pauvreté de sang, faiblesse, convalescence, excès de fatigue du corps et de l'esprit, neurasthénie, fatigue nerveuse, etc.

En vente partout \$1.00 la bouteille 16

L'HYGIENE A LA CAMPAGNE

Il est maintenant reconnu que l'Unité Sanitaire de Comté doit répondre principalement au besoin d'hygiène public en district rural. Autrefois, seulement les villes de certaine importance profitaient d'une organisation sanitaire complète, en rapport avec leur budget et leur population; tandis que les villages et le reste des paroisses étaient forcément limités à un contrôle régional superficiel.

Aujourd'hui, les régions agricoles peuvent bénéficier d'un service assez complet dans leur voisinage immédiat. C'est en somme le bureau de santé urbain transporté en pleine campagne, pour le bien-être du cultivateur et du colon.

Les statistiques démographiques de notre province confirment l'im-

LES AUREORES BOREALES ET L'AVIATION

Vancouver—Les aurores boréales, si communes dans l'Ouest canadien, malgré leur caractère électrique, ne semblent pas affecter les postes-signaux radiophoniques qui guident les avions des Trans-Canada Air Lines. Cette déclaration a été faite, samedi par M. W. A. Strath, instructeur des pilotes de la Trans-Canada Air Lines, au congrès de l'aviation qui fut tenu ici.

Ce système de signalisation fonctionne parfaitement, dit M. Strath, même quand d'autres modes de transmission fonctionnent mal. Toutefois, nous procédons avec prudence tant que nous n'aurons pas éprouvé le fonctionnement du système radiophonique sous toutes les conditions météorologiques.

Vous pouvez acheter à la Librairie de "L'Union", des ampoules électriques "Mazda" 15, 25, 40, 60 watts et plus à des prix les plus modérés.

Cet argent est dépensé dans un grand nombre de localités, depuis la frontière de l'Ontario jusqu'à la côte de Gaspé, et représente du travail et des salaires pour des milliers d'ouvriers de la province de Québec, en même temps qu'une source régulière de revenus pour d'innombrables cultivateurs, pêcheurs et artisans.

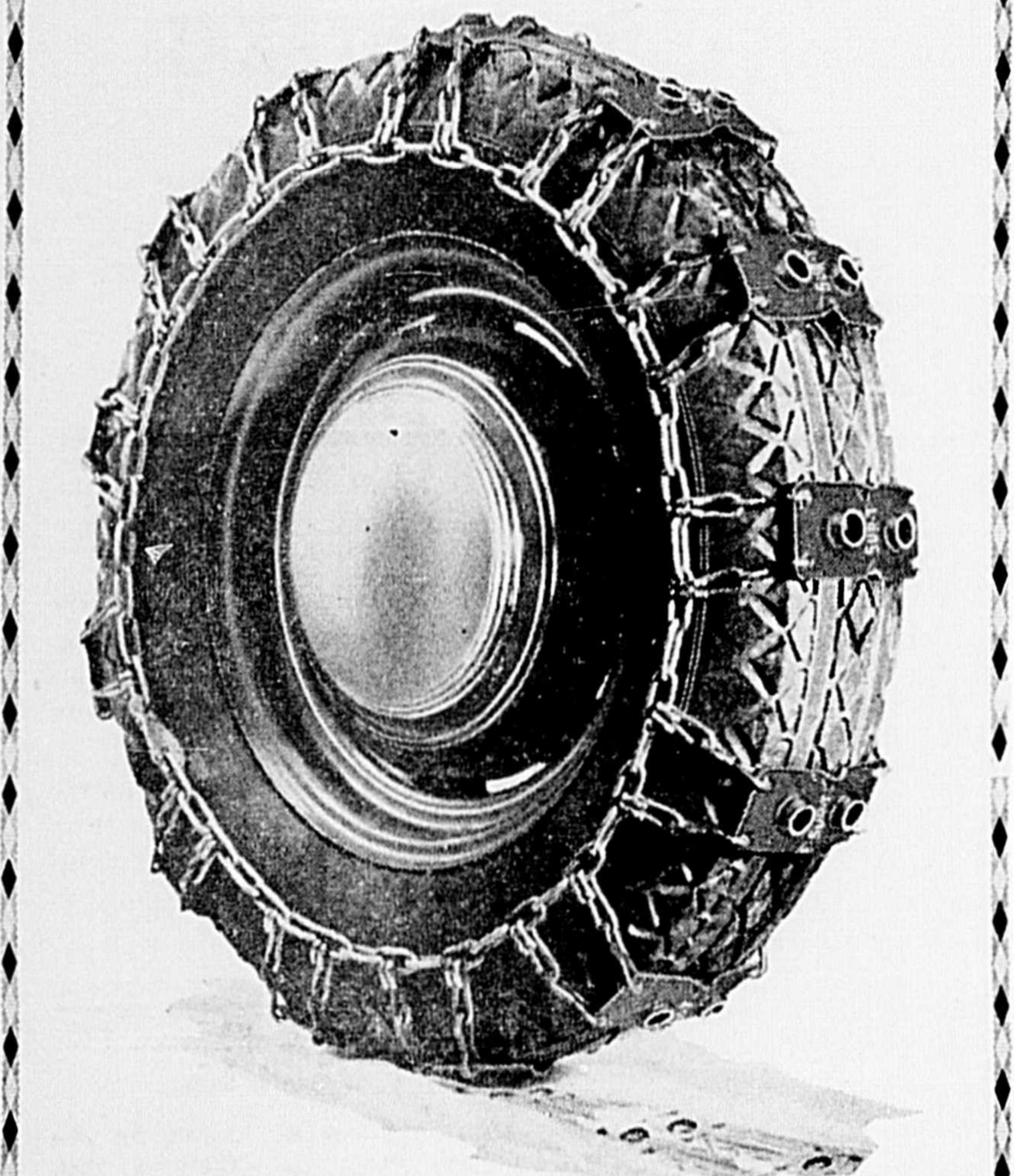
Une partie de cet argent est mise à l'épargne par ceux qui le gagnent; une autre partie est dépensée aux magasins-chânes eux-mêmes, mais ceux qui en profitent le plus sont les autres marchands et les individus dont il sert à acheter les marchandises ou les services.

Les magasins-chânes vendent dans d'autres provinces une forte proportion des produits manufacturés qu'ils achètent dans le Québec; ils font ainsi connaître dans tout le Dominion la supériorité du travail de fabrication du Québec.

ASSOCIATION DES MAGASINS-CHAÎNES DU CANADA
730, Immeuble University Tower - Montréal
(Une fédération de marchands modernes)

AUTOMOBILISTES

ATTENTION SUR-T



LA CHAÎNE ANTIDERAPANTE Pour votre Protection

MANUFACTURÉ PAR La Fonderie "Universel" Enregistrée VICTORIAVILLE, QUÉ.

CHANSONS FRANÇAISES

- avec musique PRIX 10 SOUS Plus deux sous pour malle En vente à La Librairie de L'UNION Arthabaska
- Voici les titres:
- "A son chevet"
 - "Adieu... Hawaii"
 - "Apprenez-moi des mots d'amour"
 - "Bella Ragazzina"
 - "C'est un mauvais garçon"
 - "Chanson pour ma bruine"
 - "Complainte de Pierrot"
 - "Derrière les volets"
 - "Dis-moi tout bas..."
 - "Dans la fumée"
 - "Écoutez les mandolines"
 - "En septembre sous la pluie"
 - "Huit heures sonnent, le amoureux nous réunis"
 - "Imaginons"
 - "Je ne donnerais pas ma place"
 - "J'aime les femmes, c'est ma folie"
 - "J'ai tout quitté"
 - "Je t'aime c'est tout..."
 - "Le chant de la pluie"
 - "Le rêve passe"
 - "Le bonheur n'est plus rêve"
 - "La belle saison"
 - "Le plus beau tango du monde"
 - "Le tango de Lola"
 - "Laissez-moi vous aimer"
 - "La marchande de Marjolaine"
 - "La petite Maisonnette"
 - "Les prénoms effacés"
 - "Les deux guitares"
 - "Mimi, la petite ouvrière"
 - "Mon cœur vous dédie sa mélodie"
 - "Ma Normandie"
 - "Nuits Napolitaines"
 - "Notre amour a passé comme un rêve"
 - "Notre maître l'amour"
 - "Pour l'avenir au clair de lune"
 - "Pour une nuit d'amour"
 - "Quand je mendors"
 - "Rien qu'un chant d'amour"
 - "Sur le plancher des vaches"
 - "Sans toi j'ai du chagrin"
 - "Tu souris"
 - "L'aimer"
 - "L'ami qui aura des étoiles"
 - "L'ami qui aura des étoiles"
 - "Un amour comme le nôtre"

Chansons à 15 sous

Papier Cellophane de toutes les couleurs en vente à La Librairie de "L'Union", à Arthabaska, à 20 cents le rouleau. l'usage en plus.

NOTRE FAVORI NATIONAL
Melchers
GIN CANADIEN
 Croix Dor
 LA MEILLEURE RECETTE
 — de l'eau bien chaude
 — le jus d'un citron
 — deux doigts de Melchers
 — du sucre au goût
 — saupoudré de maizéda
 Distillé et embouteillé au Canada par MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, Montréal et Berthierville

PRÉVENEZ CASSEZ — avec une bonne PONCE
LA GRIPPE

Le COIN des CULTIVATEURS

La Coopérative Fédérée de Québec fournit les commentaires suivants sur les marchés

BEURRE
 En relation avec la situation qui existait au cours des derniers jours de la semaine dernière, ce marché a débuté à une allure modérée, même devenu quelque peu erratique par suite d'une augmentation d'offres et d'un volume de transactions très restreint. Cependant, vers le milieu de la semaine, avec le relevé préliminaire du Bureau des Statistiques du Gouvernement Fédéral annonçant que les stocks détenus en entrepôt accusaient une assez forte réduction comparativement à l'an dernier à pareille date, principalement dans les Provinces d'Ontario et de l'Ouest, et de ce fait établissant une situation présente encore solide, un regain de confiance n'a pas tardé à être en évidence parmi nos opérateurs locaux.

Naturellement, en tenant compte qu'une certaine quantité de beurres étrangers sera importée au cours de ce mois et avec l'approche d'une nouvelle saison de production, les achats de nos distributeurs demeurent limités et selon les besoins immédiats seulement. Mais, par contre, avec la disponibilité actuelle des stocks au Canada en autant que la consommation ainsi que la production se continueront régulières, que l'importation ne pourra se faire à prix inférieurs et que la fermeté des détenteurs sera persistante, la stabilité de notre marché canadien semble encore assurée pour d'ici quelque temps.

Lundi avant-midi, le 7 mars courant, les prix du No. 1 Pasteurisé reclassifié d'herbe au gros variaient de 31½c. à 35c. la livre et ceu xdu beurre frais de 34½c. à 34¾c. la livre.

FROMAGE
 Ce marché est ferme et légèrement à la hausse. Les arrivages courants de fromage coloré de Québec obtiennent facilement de 14 à 14½c. la livre.

VOLAILLES VIVANTES
 Les arrivages furent moindres; la demande a été très bonne et les prix fermes, même à la hausse pour certaines catégories, entre autres pour les poules de belle qualité.

VOLAILLES ABATTUES
 La demande est un peu plus lente, néanmoins les prix demeurent stables à la suite d'offres très limitées.

OEUFs
 Contrairement à la semaine précédente, avec une diminution d'arrivages et une amélioration dans la demande, ce marché a été plus actif et une hausse de prix a été enregistrée sur presque toutes les différentes catégories.

VEAUX ABATTUS
 Montréal et Québec: Les arrivages augmentent graduellement; ce marché est tranquille et les prix plutôt à la baisse.

PORCS ABATTUS
 Montréal et Québec: Marché ferme et les prix légèrement à la hausse.

POULES VIVANTES
 A—5 lbs et plus 23c.
 B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 20c.
 C—3 lbs jusqu'à 4 lbs 18c.
 Coqs 15c.

POULETS VIVANTS
 (A rôti—sélectionnés)
 A—5 lbs et plus 22c.
 B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 20c.
 C—3 lbs jusqu'à 4 lbs 19c.

POULETS ABATTUS
 (Engraisés au lait)
 A—6 lbs et plus 32c.
 A—5 lbs jusqu'à 6 lbs 31c.
 A—4 lbs jusqu'à 5 lbs 29c.

B—6 lbs et plus 29c.
 B—5 lbs jusqu'à 6 lbs 28c.
 B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 27c.

POULETS ABATTUS
 (Sélectionnés)
 A—6 lbs et plus 30c.
 A—5 lbs jusqu'à 6 lbs 29c.
 A—4 lbs jusqu'à 5 lbs 28c.
 B—6 lbs et plus 26c.
 B—5 lbs jusqu'à 6 lbs 25c.
 B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 24c.
 C—6 lbs et plus 21c.
 C—5 lbs jusqu'à 6 lbs 21c.
 C—4 lbs jusqu'à 5 lbs 20c.
 C—3 lbs jusqu'à 4 lbs 21c.

OEUFs
 A—(Gros) 27c.
 B—(Moyens) 25c.
 A—(Poulettes) 24c.
 B 23c.
 C 20c.

VEAUX ABATTUS
 (Engraisés au lait)
 Bons 13c.
 Moyens 11c.
 Communs 9c.

POULES ABATTUES
 (Sélectionnées)
 Spécial, 5 lbs et plus 24c.
 A—5 lbs et plus 23c.
 A—4 lbs jusqu'à 5 lbs 22c.
 A—3 lbs jusqu'à 4 lbs 21c.
 B—5 lbs et plus 21c.
 B—4 lbs jusqu'à 5 lbs 20c.
 B—3 lbs jusqu'à 4 lbs 19c.
 C—5 lbs et plus 19c.
 C—4 lbs jusqu'à 5 lbs 18c.
 C—3 lbs jusqu'à 4 lbs 17c.

JEUNES DINDES ABATTUES
 A 29c.
 B 27c.
 C 23c.

OIES ABATTUES
 A 19c.
 B 17c.
 C 13c.

BEURRE FRAIS
 No. 1 Pasteurisé 34½c.
 No. 1 non pasteurisé 33¾c.
 No. 2 33½c.

ANIMAUX VIVANTS
 Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 7 mars 1938 par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

Porcs
 Select, 190-230 lbs ... 10.25-10.35
 Prime, \$1.00
 Bacon, 180-230 lbs ... 10.25-10.35
 Boucher, 160-240 lbs ... 9.75-9.85
 Léger, 120-160 lbs ... 9.25-9.35
 Lourde, 240-270 lbs ... 9.75-9.85
 Extra lourde, 270 lbs ... 9.25-9.35

Veaux de lait
 Choix 8.50-9.00
 Bon 8.00-8.50
 Moyen 7.50-8.00
 Commun 5.00-6.00

Veaux de champ
 Bon 4.25-4.50
 Moyen 4.00-4.25
 Commun 5.00-6.00

Agneaux
 Choix 7.00-7.50
 Pesant 6.00-6.50
 Bélier 6.00-6.50
 Commun 6.00-6.50

Moutons
 Bon 4.50-5.00
 Commun 3.00-3.50

Vaches
 Choix 4.25-4.50
 Bonne 3.75-4.00
 Moyenne 3.00-3.50
 Commune 2.25-2.75
 Très Com. 1.75-2.00

Taures
 Choix 5.00-5.25
 Bonne 4.50-5.00
 Moyenne 4.00-4.50
 Commune 2.50-3.00

Taureaux
 Choix 4.25-4.50
 Bon 3.50-3.75

Moyen 3.25-3.50
 Commun 3.00-3.25

Bouvillons
 Choix 5.75-6.00
 Bon 5.25-5.50
 Moyen 4.25-5.00
 Commun 4.00-4.50
 Com. Léger 3.50-4.00

LA VIE COOPERATIVE

J'étais, vendredi soir, à St-François de Montmagny.

Malgré un froid de 20 degrés en bas de zéro, une centaine de cultivateurs n'avaient pas craint d'affronter les rigueurs pour se rendre à une assemblée convoquée dans les intérêts des activités coopératives de l'endroit.

La réunion, qui fut présidée par Monsieur le notaire Martineau, fut à mon sens, une des plus intéressantes auxquelles il me fut jamais donné d'assister.

J'avoue bien franchement que je fus ébloui par l'intérêt que ce groupe de cultivateurs manifeste et par le tour instructif, pratique et agréable que M. le président sut donner aux sujets étudiés et discutés.

Le but de l'assemblée était de permettre à M. Ernest Fiset, en charge de l'organisation des expéditions coopératives des animaux vivants et des achats d'engrais alimentaires et chimiques, de faire rapport sur ses opérations des derniers mois.

L'expédition coopérative des animaux vivants ne fut organisée à St-François qu'au mois d'août dernier. Mais depuis lors on a réussi à grouper 20 chars de porcs tous expédiés à la Coopérative Canadienne du Bétail. En plus, une vingtaine de chars d'engrais alimentaires de toutes sortes furent achetés par l'entremise de la Coopérative Fédérée de Québec pour le compte de ce groupe de cultivateurs.

M. Bruno Gaudet, agronome spécial en élevage, fit un rapport détaillé sur chaque char qui fut expédié. Chacune des dépenses fut analysée et étudiée de manière à voir s'il n'y aurait pas moyen de prendre des mesures qui permettraient quelque réduction pour les cultivateurs pourraient profiter.

On s'efforça de toute manière possible de se rendre compte si certaines pratiques ne pourraient pas être corrigées ou remplacées par d'autres plus efficaces. En un mot, on étudia attentivement la question de l'expédition coopérative des animaux vivants sous ses aspects et je garde de cette assemblée l'impression que chacun des assistants a dû rapporter avec lui un petit bagage de renseignements qui lui sera à la fois utile et profitable, non seulement lors de ses expéditions, mais aussi dans la préparation des sujets qu'il destine à ces expéditions.

L'effort coopératif de St-François mérite bien qu'on le cite en exemple, car il ne se limite pas uniquement à la vente des animaux vivants et à l'achat des engrais alimentaires et chimiques; on a là une buanderie coopérative qui, déjà, donne des résultats plus qu'encourageants et si j'en juge par l'intérêt manifesté par les cent cultivateurs que j'ai rencontrés là, vendredi soir, je suis convaincu que cette paroisse, en très peu

d'années, fera parler d'elle et que fort peu de ses activités agricoles se feront en dehors des cadres de la coopération.

Cette réunion se termina par cette remarque générale: "Comme? déjà onze heures et demie!" qui pour moi, et pour tous, j'en suis sûr, était sincère.

J'ai eu tant de plaisir à cette réunion de St-François que je n'ai pu retenir l'envie que j'avais de le dire ici et de répéter combien j'ai apprécié le bel esprit de coopération dont on donne là-bas de si belles preuves et dont le succès couronne déjà les premiers efforts.

ALFRED SAVOIE.
 (7 mars 1938)

Augmentation.....

(suite de la 1ère page)
 à mesure que nous dépensons et que nous devons augmenter notre dette par capita afin d'atteindre le supposé budget équilibré.

Déficit réel de \$17,575,261

Il n'y a pas d'exemple plus frappant de cette façon évasive de faire les chiffres, que lorsque le Trésorier prétend avoir obtenu un surplus de quelque \$3,968,000 pour l'année fiscale 1936-37. Cela est de nature à nous induire en erreur. On ne peut prétendre à un surplus lorsque les revenus sont supérieurs aux dépenses; or, les dépenses pour l'année que nous discutons, dépenses ordinaires, extraordinaires et dépenses de capital qui n'auraient pas dû être chargées au compte capital, excèdent le revenu de \$17,575,261, en déduisant une somme de quelque \$2,500,530 pour la valeur de certains travaux de chômage. Au lieu d'avoir un excédent de notre revenu brut sur nos dépenses, nous avons un tel excédent de dépenses brutes sur notre revenu que, loin d'arriver à un supposé surplus, le gouvernement n'a qu'un déficit de \$17,575,261 pour l'exercice financier se terminant le 31 juin 1937. Aucune nouvelle taxe n'a été instituée, dit le Trésorier. Mais mon honorable ami sait pourtant fort bien que, chaque fois qu'un gouvernement a un déficit et qu'il ne peut le payer à même ses revenus immédiats, c'est là une taxe à paiement différé; les citoyens en porteront, dans l'avenir, le coût annuel. Il n'y a pas d'argent qui appartienne en propre à une trésorerie du gouvernement; tout ce qui y passe provient des poches des citoyens.

La dette nette consolidée et les bons du Trésor pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1936, furent de \$157,218,614, soit une dette per capita de \$50.08 sur la base d'une population de 3,135,000 âmes. Au cours des derniers dix-huit mois, le gouvernement a emprunté, en chiffres ronds, 51 millions, 56 millions, 30 millions ou un total de \$127,000,000 par la seule vente d'obligations, abstraction faite des bons du Trésor. Cela signifie un emprunt brut de \$7,555,555 par mois. Au cours de la même période, autant que j'ai été capable de m'en assurer, le gouvernement a apparemment remboursé et payé sur les emprunts de banque et des bons du Trésor, pour \$51,077,000 en fixant ainsi l'emprunt net, par la seule vente d'obligations, pour la période des derniers

dix-huit mois, à \$72,923,000. C'est donc augmenter la dette per capita de \$50.08 qu'elle était à \$73.34, soit, approximativement à 17 p.c. par tête, et cela sans faire entrer en ligne de compte les bons du Trésor qui étaient d'une somme de \$22,250,000 au 30 juin 1937, et les comptes soutirés à la banque. Nous en arrivons donc à une moyenne d'emprunt net de \$135,012.60 par jour, pour la seule vente des obligations.

La dette

Si nous prenons pour acquis que la dette est de \$237,912,000, comme on nous en informait de façon autorisée, le 18 février 1938, et que nous la divisons parmi les 627,000 familles qui vivent dans cette province, la dette nette par famille au 18 février 1938 est de \$379, tandis qu'en 1936, lorsque l'administration libérale était au pouvoir, elle n'était que de \$250, soit 34 pour cent de moins par famille qu'elle ne l'est aujourd'hui. On le constatera, nous augmentons notre dette à une allure vertigineuse à une époque où les professionnels de l'économie politique, les directeurs de corporations, les économistes, les boards of trade et les chambres de commerce demandent tous à grands cris la réduction des dettes de gouvernement. Il n'y a que quelques mois de cela, M. George-C. MacDonald, président de la Canadian Chamber of Commerce et l'un des plus remarquables comptables du Canada, une autorité en économie politique, et par surcroît, un membre de la Commission du fisc de cette province, s'est vigoureusement attaqué à la situation de la dette dans le pays, en parlant à la fois du Dominion et des gouvernements provinciaux et municipaux.

Considérant la situation actuelle de la dette, il dit que le gouvernement devrait réserver tout l'argent au paiement de la dette, jusqu'à ce que celle-ci soit réduite de moitié. Puis, il ajoute: "Comme question de fait, les droits de succession étant considérés comme une taxe payable sur le capital, ils devraient dans tous les cas, servir à réduire les dettes capitales." J'estime que pas un membre de cette Chambre ne viendra contredire la solidité de ce principe énoncé par M. MacDonald.

Le revenu total ordinaire, pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1937, fut de \$46,280,000. Le revenu total pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1936 avait été de \$38,666,299. Il y a donc une augmentation de revenus d'environ 20 p. c. d'une année à l'autre. La dette nette consolidée et les bons du Trésor au 30 juin 1936 étaient de \$157,218,614. Le total de la dette fondée nette et de la dette temporaire, en février 1938, était de \$237,912,616, soit une augmentation de 51 p. c. dans le pourcentage des dettes depuis 1936.

En dépit de la déclaration du parti d'Union Nationale, qui dit avoir trouvé un borbier lorsqu'il prit le pouvoir il y a une chose que personne ne peut nier, et c'est que le gouvernement actuel a été heureux d'hériter de l'administration libérale qui l'a précédé, une belle succession financière. Sa dette per capita était la plus basse de toutes les provinces de la Confédération,

CANADIEN NATIONAL
Excursions
 ALLER ET RETOUR DE VICTORIAVILLE A
MONTREAL \$2.90
QUEBEC \$1.75
 Dép. 9 h. p. m. ou plus tard VEN. 18 MARS
Samedi, 19 Mars **Dimanche, 20 Mars**
 Par tous les trains. **Par les trains du matin**
 (à où ils circulent)
 RETOUR jusqu'au LUNDI, 21 Mars par tous les trains.

Pour renseignements, consultez
 J. A. FALARDEAU, Agent, Victoriaville
CANADIEN NATIONAL

Les Prévoyants du Canada
"FONDS DE PENSION"
 29e RAPPORT ANNUEL

L'accumulation aux diverses postes est la suivante:

Capital du Fonds de Pension	\$5,590,216.28
Réserve Générale	1,913,311.57
Réserve Spéciale sur placements	218,518.11
Cotisations anticipées	35,525.50
Total	\$7,787,571.46

Cet Actif est représenté par des valeurs en portefeuille dont voici la répartition par catégories:

Espèces en Banque	\$ 78,564.07
Puissance du Canada et Provinces	79,679.42
Commissions Scolaires	614,579.67
Corporations Municipales	1,784,659.71
Fabriques et Syndics	578,588.91
Institutions ou Communautés	327,574.43
Utilités Publiques et Oblig. Diverses	1,743,618.03
Actions Préférentielles et Ordinaires	612,458.31
Prêts Hypothécaires	1,238,131.02
Intérêts et Amortis dus et accrus	236,605.37
Immeubles et Loyers	182,781.23
Frais imputables à l'exercice 1938	10,331.23
Total	\$7,787,571.46

Le 31 décembre 1937.

son crédit valait bien pour ne pas dire qu'il valait mieux, celui même du gouvernement fédéral. Ne compromettons pas gravement en ces jours d'axiété, ce crédit, en accroissant intempestivement notre dette. Parce que si nous faisons cela, il nous faudra ajouter d'autres fardeaux de taxes à celui de nos citoyens, qui se plaignent déjà trop maintenant des taxes qu'ils ont à porter jusqu'ici. Que le gouvernement applique plutôt son énergie et ses talents à diminuer le fardeau de ces taxes et à se mériter ainsi la reconnaissance de tous les citoyens, quelle que soit leur allégeance politique. S'ils ne prennent garde aux avertissements qui leur sont donnés à travers la province, nos amis d'en face seront forcés, j'en suis sûr, d'abandonner les rênes du pouvoir, et c'est alors, qu'indiscutablement, un nouveau

gouvernement libéral remplacera encore une fois le vieux Québec à la tête de toutes les provinces du Dominion.

AVIS AUX CULTIVATEURS
 Pour faire affiler vos "clippers", ouvrage garanti, prix 50 cents, allez toujours chez EMILE DURAND, propriétaire de l'Hôtel National, Princeville. Envoyez le plus vite possible.
 7 oct. j.n.o.

A VENDRE
 Une paire de chevaux de travail, avec harnais double et bob-sleighs double. S'adresser à
 NAPOLEON BRUNELLE,
 Victoriaville, P. Q.
 11 nov. j.n.o.

PAUVRE PAPA LA BLACK HORSE EST SA MEILLEURE AMIE!



Seuls les meilleurs ingrédients sont assez bons pour la Bière Black Horse. Tout le malt d'orge qui sert à sa préparation est fait avec de l'orge canadienne — la meilleure orge de brasserie du monde — obtenue d'une semence de choix, récoltée et battue avec un soin spécial — sélectionnée avec minutie pour le mal-

tage et mûrie sous une surveillance étroite. C'est pourquoi, dans chaque bouteille de Black Horse vous avez "la bière à son meilleur" — la bière en bouteille qui se vend le plus au Canada — une bière moelleuse, satisfaisante et bien équilibrée quant à la saveur et la consistance.

Bière
BLACK HORSE
"BONNE POUR LA DIGESTION"
 BIÈRE EXPORT BLACK HORSE — LAGER KINGSBEER — CREAM PORTER DAWES